PROJET EOLIEN D'ETUSSON

GROUPE DE TRAVAIL
Compte-rendu de l'atelier n°1 du 4 juillet 2018

Dans le cadre du développement d'un projet éolien situé au sud de la commune de Saint-Maurice-Etusson, david énergies a décidé de mettre en place, avec l'aide de l'agence Tact, un dispositif d'information et de concertation afin d'associer de près les parties prenantes locales au développement de ce projet et leur permettre de s'exprimer à ce sujet.

Ce dispositif comprend notamment l'organisation d'ateliers thématiques de suivi du développement et de concertation. Ces ateliers se tiendront à chaque étape clé du développement.

Ce compte rendu entend synthétiser la présentation et les échanges qui ont eu lieu. Il est mis à disposition des participants et soumis à leur validation. Les propos recueillis sont retranscrits de manière anonyme. Afin de faciliter la lecture, les questions ou remarques de la salle sont mentionnées en italique à la fin de chaque « partie » de la présentation.

Lors de ce premier atelier, le mercredi 4 juillet, étaient présents :

- **Nicolas Sicot** et **Elsa Phelippeau** – david énergies, en charge du développement du projet éolien
- **Thomas Muselier** et **Juliette Fournil** – Agence Tact, en charge de l'information et de la concertation sur le projet éolien
- 10 personnes riveraines de la zone d'étude ou habitant sur la commune

PRESENTATION DE LA DEMARCHE

INTRODUCTION

Cet atelier a plusieurs objectifs qui ont été présentés au début de la séance :

- Comprendre les enjeux de l'éolien et son développement
- Présenter l'avancement du développement du projet étudié
- Présenter la démarche d'information et de concertation mise en place
- Répondre à toutes les questions des invités

L'objectif final des travaux menés en ateliers est d'aboutir à la rédaction concertée d'une **charte de bon voisinage** qui recense les engagements de l'exploitant en termes d'information et de maîtrise des impacts, au-delà de ses obligations réglementaires.

L'ordre du jour prévu pour cette réunion n'est pas figé, nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes les questions que vous avez. De même, s'il y a besoin de plus de 3 réunions, on s'adaptera.

> On parle d'un projet, c'est déjà déterminé non ?

Nous allons vous expliquer cela ce soir. Mais le projet n'est pas encore défini puisque les études ne sont pas encore terminées. C'est justement pour discuter de toutes ces étapes que l'on vous a invité ici ce soir.

> Les éoliennes sur Nueil-les-Aubiers, c'était déjà vous ?

Non, c'est l'entreprise Quadran.

PRESENTATION DES INTERVENANTS

> La société david énergies développe des sites pour les énergies renouvelables (principalement éoliens mais aussi photovoltaïques et hydrauliques) en France, depuis Angers, mais aussi en Allemagne. C'est en Allemagne que la société a réalisé ses premiers projets car à cette époque la revente de l'électricité éolienne n'était pas autorisée. Aujourd'hui, david énergies comptabilise 19 parcs en fonctionnement et 10 en planification. Un des parcs développés a la particularité d'appartenir aujourd'hui à 100 % à un collectif citoyen. C'est une démarche fortement soutenue par la société.

Lors du développement du projet, david énergies essaie, au maximum, d'être transparent dans sa manière de travailler avec les élus et les habitants. Le choix est toujours fait, dans la mesure du possible de travailler avec des bureaux d'études locaux.

> L'agence Tact accompagne les grands projets d'infrastructure et de transition énergétique et les territoires qui les accueillent ou les portent. Les trois quarts de son activité sur les projets d'énergie renouvelable (éolien et méthanisation). L'agence travaille également sur des carrières et sur le risque d'inondation. Elle accompagne des porteurs de projet privés ou publics sur les aspects suivants : pilotage et gouvernance, information, pédagogie et concertation selon les marges de discussions définies.

Il faut savoir que le développement éolien est soumis à une réglementation et à des contraintes techniques extrêmement strictes. Les marges de discussion sont donc peu nombreuses mais l'objectif est, ici, de les saisir autant que possible.

Les prochaines rencontres auront lieu selon le calendrier suivant :

L'ATELIER RIVERAINS : LES ETAPES

david énergies — tact

Juillet 2018

Atelier n° 1 : Les enjeux de l'éolien

Objectifs :
1. Comprendre les enjeux de l'éolien et le contexte de son développement
2. Présenter l'avancement du projet éolien d'Etusspn
3. Identifier les sujets de préoccupations principaux

Livrable :
1. Compte-rendu de l'atelier

Septembre/Octobre 2018

Atelier n° 2 : Vivre avec un parc éolien

Objectifs :
1. Présenter l'avancement du projet éolien d'Etusson
2. Comprendre les impacts d'un parc éolien
3. Elaborer une première version de la Charte de bon voisinage

Livrables :
1. Compte rendu de l'atelier
2. Première version de la Charte de bon voisinage

Décembre 2018

Atelier n° 3 : Le projet éolien d'Etusson

Objectifs :
1. Présenter le projet définitif d'Etusson
2. Mesures compensatoires et d'accompagnement
3. Elaborer une version définitive de la Charte de bon usage

Livrables :
1. Compte rendu de l'atelier
2. Version définitive de la Charte de bon voisinage

4

> Quand vous dites que vous prenez des boites locales, c'est juste pour la construction, parce que les machines ne sont pas françaises ?

Effectivement, il n'y a pas de constructeurs exclusivement français, mais il y a beaucoup d'éléments fabriqués en France (par exemple les mâts en acier, certains composants électriques ou mécaniques). C'est donc plutôt sur la partie développement (bureaux d'études et associations environnementales comme la LPO, le Groupe Ornithologique des 2 Sèvres, 2 Sèvres Nature Environnement) que nous faisons en sorte de collaborer avec les acteurs locaux. Mais aussi lors de la phase chantier, nous faisons appel aux sociétés locales de travaux publics.

PRESENTATION DU DISPOSITIF D'INFORMATION ET DE CONCERTATION

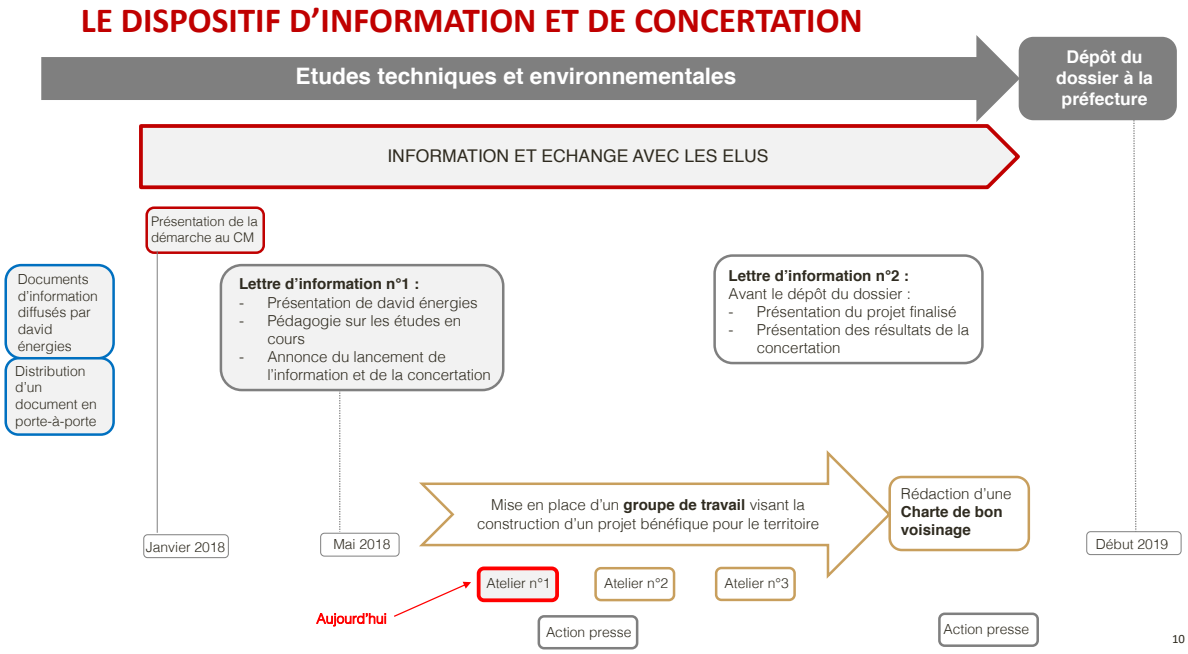

Une lettre d'information a été distribuée à la fin du mois de mai 2018 invitant les personnes intéressées pour participer à ces ateliers à se manifester, soit auprès de l'agence Tact, soit auprès de david énergies.

POURQUOI DEVELOPPER L'ENERGIE EOLIENNE ?

LA TRANSITION ENERGETIQUE

Les constats actuels sur le changement climatique, et la nécessité de diminuer les émissions de gaz à effet de serre ont progressivement imposé aux législateurs de fixer des objectifs de part d'énergie renouvelable sur le territoire.

Ces objectifs de production d'énergie renouvelable sont également associés à l'idée de diminuer la consommation d'énergie.

Aujourd'hui nous savons que les objectifs fixés en 2007 dans le cadre de la loi Grenelle de parvenir à 23% de la consommation d'énergie provenant des énergies renouvelables d'ici 2020 ne seront pas atteints. La Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) de 2018 prévoit que l'énergie éolienne devienne une des principales sources d'électricité renouvelable. Nous assistons donc à un mouvement législatif fort et récent afin de fixer des objectifs de production d'énergie renouvelable et notamment éolien.

Afin de promouvoir la filière éolienne, l'Etat a choisi dans un premier temps de fixer des tarifs d'achat de l'électricité. Ces derniers permettaient jusqu'à fin 2016 au développeur éolien de vendre l'énergie produite à l'acheteur obligé par l'Etat à un tarif de 82 € par MWh. Depuis 2017, l'Etat lance des appels d'offres pluriannuels pour soutenir le développement de grands parcs. Aujourd'hui lors du dernier appel d'offre, le tarif moyen s'élevait à 65,4€ du MWh. Aujourd'hui, on peut dire que l'énergie éolienne est devenue compétitive par rapport au prix du marché ou aux autres filières.

> Pourquoi faire beaucoup d'éolien par rapport au photovoltaïque qui avait le vent en poupe ? Il parait qu'il y avait trop de production ?

Non, ce qui est important, c'est de multiplier les sources d'énergies renouvelables selon la typologie du territoire. Il faut travailler le mix énergétique, afin que tout ne dépende pas d'une ou deux sources d'énergie.

C'est également la question de l'efficacité du mode de production. 1 MW de production éolienne permet de produire deux fois plus qu'1 MW de panneaux photovoltaïques installés. Pour couvrir la production d'une éolienne, il faut 10 ha de panneaux photovoltaïques.

Le gouvernement a prévu d'arrêter les centrales fioul d'ici 2022. Il faut donc trouver des solutions. La marge de progression sur l'hydraulique est extrêmement faible car tous les sites sont presque déjà équipés. En outre, les impacts sur la biodiversité sont désormais trop importants. C'est aussi pour cela qu'on axe le développement sur l'éolien et le photovoltaïque. L'utilisation du méthane sur les territoires est également une option prometteuse.

> Pourquoi il n'y a pas d'éoliennes en région PACA ? Pourtant, il y a du vent.

C'est une région très protégée en termes de biodiversité et où il y a des contraintes militaires extrêmement nombreuses.

> Nous, on est sur un courant militaire, il y a des avions en permanence qui passent au ras des maisons. Les mardis surtout.

D'accord, mais il n'y a pas de couloir officiel, et nous avons reçu l'autorisation écrite de la DGAC (Direction Générale de l'Aviation Civile) et celle de l'armée de l'air.

> Moi je suis à 580m des éoliennes, les avions passent encore.

Sur le territoire français, il y a des zones d'exclusions pour l'armée, pour les radars de l'aviation civile, pour des radars météorologiques. Quand on étudie la possibilité de développer un parc éolien, on regarde toutes ces contraintes. Et même s'il y a des endroits réservés par l'armée, il n'empêche pas qu'elle passe ailleurs.

Concernant ce projet, nous avons fait des demandes d'autorisation et il n'y a aucun souci pour que nous mettions des éoliennes à cet endroit.

LES BASES DU DEVELOPPEMENT EOLIEN

L'EOLIEN : PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT

Une éolienne comprend :

- **Une fondation** en acier et en béton.
- **Un rotor**, c'est la partie rotative de l'éolienne.
- **La nacelle** avec la génératrice,
- **Un mât.** Sa taille varie entre 60 et 140 mètres. La taille du mât est déterminée selon le gisement de vent. Moins il y a de vent, plus il est nécessaire d'aller haut et inversement.

En bout de pâle, les plus hautes éoliennes peuvent culminer jusqu'à 200 mètres.

Le parc éolien dispose d'un réseau électrique interne, il est raccordé à un poste électrique qui fait l'interface entre le parc éolien et le réseau de distribution public local.

En matière de production, une éolienne fonctionne lorsque le vent est compris entre 20 et 100km/h à la hauteur de la nacelle. Celle-ci se met en sécurité lorsque les vitesses de vent sont trop fortes, c'est-à-dire au-delà de 100 km/h. En parallèle une éolienne est arrêtée lorsque le vent est inférieur à 10 km/h. C'est le cas entre 15 et 20% du temps.

Une éolienne produit sur une année en moyenne l'équivalent de 2000 à 2500 heures à sa production maximale (sur 8760 heures que compte une année). C'est ce que l'on appelle le facteur de charge.

En termes de facteur de charge, le solaire produit quasiment deux fois moins que l'éolien, on est entre 1 000 et 1 500 heures selon les régions.

> Est-ce que ce sera les mêmes éoliennes que celles du parc de Nueil ? Connaissez-vous leur hauteur car quand vous étiez venus, vous m'aviez dit qu'elles seraient plus hautes.

Pour l'instant, nous n'avons pas choisi le modèle d'éolienne que nous utiliserons. Celles actuelles mesurent 130m. Je pense que les nôtres seront effectivement plus hautes.

> C'est un poste de livraison par éolienne ?

Non, en général, c'est un poste pour 5 éoliennes.

> Il y en a combien sur le parc actuel ?

Il n'y en a qu'un seul.

> Oui, je l'ai vu. C'est la taille d'une cabane de chantier un peu. Ils ont fait un truc propre, cela ne se voit pas.

> Quand vous dites qu'on arrête l'éolienne, c'est géré comment ?

C'est automatique, il y a une petite station météo sur chaque éolienne.

> Là où il y a les lumières.

> Ah oui, les lumières qui nous embêtent la nuit !

> Quelle est la durée de vie d'un parc éolien. Sur les plus vieilles, est-ce qu'il y en a déjà qui ont été démantelées ?

Maintenant, la durée de vie d'un parc est entre 20/25 ans.

Un parc éolien est soumis au régime ICPE. Le propriétaire du parc doit garantir le démantèlement. Une provision de 50 000 € par éolienne est d'ailleurs obligatoirement mise en place à cet effet sous forme de garantie financière. Cela ne limite bien entendu pas la responsabilité de la société à cette somme. La mise en place de cette garantie est surveillée par la DREAL.

En France, nous sommes en train d'arriver sur les premiers démantèlements (les tarifs d'achat duraient 15 ans avant). Le mât en acier se recycle facilement, on sait également recycler beaucoup des mécanismes contenus dans la nacelle mais la pâle, tout comme les bateaux de plaisance, contient des matériaux composites difficilement recyclables. Souvent, ils sont broyés et réutiliser pour remblayer les routes.

Aujourd'hui, pour l'éolien, il y a peu d'expérience de démantèlement car le démarrage de cette énergie est trop récent. Il y a quelques cas. En fait, soit on arrêtera de faire de l'éolien parce qu'on aura découvert une meilleure source d'énergie renouvelable, donc on démontera les parcs. Mais l'hypothèse la plus plausible est celle du repowering (mise en place de nouvelles machines plus performantes à la place d'un ancien parc). En France, cela commence mais on a beaucoup plus d'expérience en Allemagne par exemple où une grande majorité des parcs vieillissants ont été renouvelés avec des éoliennes plus puissantes.

> Il y a des études qui ont été faites et qui montrent que les avantages sont colossaux avec de nouvelles machines, surtout en termes de productible.

> La construction dure combien de temps ? ça va faire beaucoup de bruit ? Parce que moi j'ai un camping, ça veut dire que toute la saison mes clients vont entendre ça ?

En fait, je crois que vous ne parlez pas du même projet madame. Il y a un autre projet sur Saint-Maurice-Etusson à une dizaine de km mais tout au nord de la commune, sur Saint Maurice alors que le projet dont il est question est situé au sud de la commune sur Etusson.

> La question est pertinente tout de même. On est dans un bocage, on pourrait avoir des étendues, et là il y a des spots qui fleurissent partout.

Nous allons en discuter.

> Est-ce que c'est vous qui développez tous ces projets ?

Non, non, il y a d'autres développeurs. Nous sommes actuellement, dans le département des Deux-Sèvres, uniquement sur ce projet.

LE DEVELOPPEMENT EOLIEN ETAPE PAR ETAPE

Carte de la zone d'étude

Plusieurs étapes sont nécessaires à la réalisation d'un parc éolien :

- **Identifier un site** : Il est nécessaire de prendre en compte une série de contraintes afin de trouver un site adéquat. Ce choix prend en compte le potentiel en vent, la distance aux habitations : la zone d'études doit se situer à plus de 500 mètres de toutes habitations, mais aussi d'autres contraintes telles que les zones de survols à basse altitude de l'armée ou encore le patrimoine protégé, les réseaux...

- **Délibération favorable du conseil municipal pour le démarrage des études** : Le développeur, le plus souvent, demande une délibération du conseil municipal pour le démarrage des études. Il ne s'agit pas d'une

obligation règlementaire mais d'un principe de la profession formalisé dans la charte des collectivités et des professionnels de l'éolien, signé par la FEE (France Energie Eolienne) et AMORCE (Réseau de collectivités).

- **Sécurisation foncière** : Il s'agit ensuite de rencontrer les propriétaires et signer des promesses de bail. Celles-ci fixent un loyer pendant toute la durée de vie du parc éolien, qui est réparti entre propriétaire et exploitant.

- **Les études techniques** : Afin de définir un projet éolien adapté et intégré il est nécessaire de réaliser une série d'études sur le territoire. Il s'agit de dresser un état initial du site, c'est-à-dire une photographie du site actuel sans éoliennes.

  Des bureaux d'études sont mandatés afin de réaliser des études sur la faune et la flore, le paysage, l'acoustique, etc. Les **études environnementales** durent au moins 12 mois afin d'étudier un cycle entier du milieu naturel.

  L'**étude paysagère**, quant à elle respecte une méthode stricte. Plusieurs aires d'études sont définies et celles-ci s'étendent jusqu'à 20km autour de la zone d'études. L'ensemble des points de vue et des monuments historiques sont recensés. Cette étude s'appuie sur un certain nombre d'outils objectifs, notamment des photomontages ou des cartes de Zone d'Influence Visuelle (cartographie des secteurs depuis lesquels le projet serait visible)

  L'**étude acoustique.** En la matière, la règlementation française est très stricte, elle est basée sur l'émergence, c'est-à-dire le bruit que votre machine a le droit d'ajouter au bruit actuel. Plus le site est silencieux, moins il est possible de faire du bruit.

  La **mesure du vent**, permet de son côté de choisir ensuite le type de machine adapté à ce site spécifique.

- **Définition de scénarios d'implantations**. A l'aide de toutes ces études, le développeur définit ensuite des variantes d'implantation. Il choisit ensuite la solution de moindre impact et de meilleure production d'électricité.

- **Etude d'impact**, celle-ci évalue les impacts de la variante d'implantation retenue afin de les éviter, les réduire ou les compenser.

- **Dépôt du dossier** : Le dossier de demande d'autorisation est déposé en préfecture devant les services de l'Etat. Il est ensuite instruit par une trentaine de services de l'État. Cela dure environ 10 mois.

- **Enquête publique** : A l'issue de l'instruction, une enquête publique est réalisée. C'est l'étape règlementaire de l'association des parties prenantes. Elle arrive à la toute fin du développement. Le dossier complet du projet est consultable en mairie et un commissaire enquêteur assure des permanences et tient un registre dans lequel chacun peut y formuler des observations. Il formule ensuite un rapport et émet un avis. C'est à ce moment-là que la commune d'accueil et les conseils municipaux se situant dans un rayon de 6 km de la zone d'études sont conviés à formuler un avis sur le projet. Ils ne sont pas obligés de se prononcer.

- **Décision du préfet** : Celui-ci prend ensuite sa décision en fonction de :
    - La qualité du dossier
    - L'avis du commissaire-enquêteur lors de l'enquête publique
    - Les délibérations des communes
    - Les objectifs qui lui sont fixés sur le territoire en matière de développement éolien

> Si on parle des études, comment en est-on arrivé à faire cela là, précisément.

Nous recherchons des zones localement dans le département du Maine et Loire et dans les départements voisins. La zone d'Etusson est ressortie comme étant l'une des zones en dehors des contraintes réglementaires.

> Pourquoi on ne met pas des parcs éoliens dans des grandes plaines ? On est obligé de venir dans des bocages ? Dans la nouvelle région, il y a peut-être d'autres endroits. Les Deux-Sèvres sont réputés pour leurs bocages et leurs haies. L'éolien ne me dérange pas mais dans un tel endroit, je ne suis pas convaincue…

Justement, c'est dans ces paysages bocagers que les éoliennes s'intègrent le mieux car il y a des arbres, des petits vallons…

> Donc en fait, vous voulez les cacher ?

> Attendez. Je ne suis pas concerné hein, je ne touche pas d'argent. Mais si vous allez à proximité de Chartres ou Paris, il y en a des centaines. C'est horrible, on ne voit que des piquets. C'est laid et oppressant. Je vous amènerais les photos. Après l'œil de chacun fait la différence bien sûre. Mais la hauteur des arbres, ça casse les grands mats.

> Nous, lorsqu'on est sur notre terrasse, on entend le bruit des pales du parc de la Fragnaie. Pourtant, on est loin, on n'aurait pas cru.

Après la mise en service du parc, de nouvelles mesures sont faites pour vérifier qu'on ne dépasse pas la réglementation. Après ça ne veut pas dire qu'on entendra rien.

> Les études, c'est tout le temps la même chose, les mêmes discours : « ça respectera la réglementation ». On entend toujours ça. On nous a dit les mêmes choses pour la LGV, l'autoroute, etc.

Non, ce n'est pas la même chose du tout. Ici, on n'est pas dans le cadre d'une installation d'intérêt public. Les règlementations doivent donc être strictement respectées. L'Etat se charge de cela.

> C'est faux, c'est n'importe quoi.

Je voudrais rajouter que ces études sont également des études de faisabilité. Si par exemple, on trouve une espèce protégée, on arrête ce projet.

> Est-ce que les oiseaux migrateurs vont retrouver leur chemin ? Il y a énormément d'hirondelles. On a fait un comptage un soir, entre telle et telle heure il y avait plus de 65 hirondelles.

Je suis content de vous entendre dire cela. La biodiversité m'importe beaucoup. Et les éoliennes perturbent beaucoup moins que ce que l'on pense, car nous ne les installons pas n'importe où. Les études sur la biodiversité sont très poussées et en relation avec les associations environnementales qui connaissent bien le territoire, la faune et la flore locales. Et s'il y a perturbation, on fait en sorte de la réparer ou de l'éviter. Le but est d'avoir le moindre impact.

> Pourquoi vous êtes attachés à ces études ? ça veut bien dire qu'il y a dû avoir des impacts négatifs. La dernière fois, il y avait 8 cygnes devant chez moi, je ne veux pas qu'ils disparaissent.

Ces études nous permettent de repérer justement les espèces présentes pendant un cycle biologique complet afin justement de savoir quel serait l'impact de l'éolien sur cette zone.

La prochaine fois que l'on se verra, on aura les résultats de ces études et on pourra vous présenter des éléments concrets sur lesquels on pourra discuter.

> Qui fait les études ? Combien de temps viennent-ils ? Et sur quelles étendues ?

Nous avons contacté plusieurs bureaux d'études ou associations locaux : Deux-Sèvres Environnement, LPO, Biotope (qui a un bureau à Nantes mais aussi ailleurs en France) et le Groupe ornithologique des Deux-Sèvres.

Nous vous présenterons la prochaine le déroulé de ces études plus en détail. Il y a des périmètres particuliers selon les études. Cela peut aller jusqu'à 20km. Actuellement, on termine les études sur les chiroptères en hauteur. Des petits capteurs ont été installé sur le mât de mesures pour voir si les chauve-souris sont présentes à cet endroit, à quelle hauteur, etc.

> Quand est-ce que nous aurons les éoliennes ?

On envisage de déposer le dossier à la préfecture début 2019. Il y a un an minimum d'instruction. Ensuite, un an de recherche de financement. Donc au mieux, la construction pourra avoir lieu en 2021, 2022, s'il n'y a pas de recours sur le projet.

> Est-ce que vous pouvez nous dire combien vous proposez aux propriétaires ?

Ici, c'est 3 000 € pour un MW installé. La moyenne française se situe entre 2 500 et 3 000 €. Donc pour une éolienne, ce sera environ 7 000 € par an. Mais nous avons proposé une mutualisation foncière à tous les propriétaires comme nous ne savons pas pour l'instant où seront les éoliennes. Une grosse partie revient à celui qui accueille l'éolienne sur son terrain et le reste est redistribué au prorata de la surface des parcelles des propriétaires ayant signés une promesse de bail.

> Ah oui, cela permet qu'il n'y en ait pas un qui gagne tout.

> Les mâts, vous disiez que ce serait plus haut que La Fragnaie, pourquoi ?

En fait, c'est plus ou moins lié au tarif d'achat de l'appel d'offre dont on vous parlait précédemment. Les lauréats sont ceux qui proposent le tarif le plus bas. On est tributaire du productible : si nous avons un productible trop faible, nous ne pourrons pas être lauréat et donc pas bénéficier de ce tarif de rachat. Monter en hauteur permet de mieux prendre le vent et donc de produire plus d'énergie. C'est comme pour un bateau, plus la voilure est grande, plus on capte le vent. Donc plus la pâle sera longue, plus on pourra produire de l'électricité.

Une éolienne de La Fragnaie va produire 30 % de moins que les éoliennes de la nouvelle génération dont les pâles sont plus longues.

> Donc plus il y a de la surenchère, plus on va avoir des mâts dans le pays ! ça va s'arrêter quand ?

> Le mât est sur un point culminant en plus ?

Non, c'est la même altitude que le reste de la zone d'étude. C'est à peu près pareil que La Fragnaie. On peut faire des visites de parc si vous souhaitez vous rendre compte. Quand on est au sol, on ne voit pas les différences de hauteur.

> Oui j'entends mais ce n'est pas cela qui m'inquiète. C'est mon paysage.

Justement, cela permet également de mettre moins d'éolienne puisqu'on produit plus qu'avant avec une seule éolienne.

> Moi je les entends beaucoup les éoliennes actuelles. Au début, j'ai cru que c'était une radio en marche.

C'est vrai qu'on peut les entendre par vent faible. Le bruit de l'environnement est très important. Par exemple, si vous avez une forêt autour vous les entendrez beaucoup moins.

> Moi j'ai remarqué que c'est lorsque les vents viennent du Nord Est qu'on les entend sinon jamais. Je ne sais pas pourquoi.

> J'ai acheté une maison et 15 jours après on est venu me prévenir du projet de parc éolien. Le délai de rétractation est de 10 jours. Personne n'a songé utile de me prévenir. Comment je fais pour revendre ma maison ?

Normalement, les notaires ont l'obligation de prévenir de ce genre de projet. C'est eux qui auraient dû le faire.

> Je reviens sur les éoliennes de La Fragnaie parce que ça me perturbe : la nacelle tourne ?

Oui, cela fonctionne comme un voilier, elle cherche le vent. Il y a une petite station météo par éolienne. La machine va donc pouvoir s'autogérer en cas de tempête ou orage. Par exemple, si le vent dépasse les 90 km/h, elle va se mettre à l'inverse du vent pour ne pas le capter. Un frein mécanique permettra de bloquer la machine.

> Comment ça marche la maintenance ?

Ici c'est pratique car il y a un centre de maintenance qui vient d'être mis en place à Nueil-les-Aubiers afin de surveiller les éoliennes de la région 24/24h. Plusieurs personnes sont affectées pour cela. Cela constitue de nouveaux emplois non délocalisables.

Concernant la maintenance, le constructeur s'engage – sous contrat – sur un productible à l'année. En général, il s'engage à ce qu'une éolienne puisse produire 98 % du temps. Mais des plages horaires sont réservées à la maintenance.

> Est-ce qu'une éolienne est sensible à quelque chose ?

On en a pas parlé aujourd'hui, mais on fait également une étude de danger : on va étudier tous les cas possibles de danger autour de la zone. A chaque fois, on

envisage la pire des hypothèses. On pourra revenir là-dessus la prochaine fois, si vous le souhaitez.

> Comme celle qui s'est écroulée à Bouin ?

Le parc de Bouin est un des plus vieux de France. Là c'était une combinaison de mauvaises circonstances : des conditions météorologiques extrêmes et l'état des machines. L'expertise est en cours mais visiblement la machine se serait emballée. Elle n'est pas arrêtée correctement. Une pâle s'est brisée, donc le mât a été déséquilibré, il a tourné sur lui-même et est tombé. Excepté le côté spectaculaire de l'événement repris par les média, nous pouvons constater que cela n'a provoqué aucun dégât extérieur à celui de l'éolienne : pas de vache blessée, ni de pollution.

La date exacte du prochain atelier n'est pas encore fixée, mais nous pouvons d'ores et déjà dire que celui-ci aura lieu en septembre ou octobre 2018.